CONSEIL MUNICIPAL
LES TROIS-MOUTIERS
Séance Publique du 28.10.2026 à 20 h 00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Francis, Maire.

Etaient présents : QUESNEL Francis, DELAFOND Virginie, MOQUEREAU Dominique, DEPLECHIN Marie-Monique, BALLE Agnès, FRESNEAU Francis, MARSAULT Adrien, MEUNIER Nelly, MOUSSION Laurent, SONNEVILLE-COUPE Bernard et BARDET Stéphane.

Absents excusés :
POUPIN Marc ayant donné pouvoir à MOQUEREAU Dominique.
OSTYN Sarah ayant donné pouvoir à QUESNEL Francis.
GOURDEAU Evelyne ayant donné pouvoir à SONNEVILLE-COUPE Bernard.
MARTEAU Delphine ayant donné pouvoir à MARSAULT Adrien.

Mme Balle Agnès est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23.09.2026, version modifiée.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal :

Présentation du rapport d'activités des services 2025 de la CCPL
Le rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 22/10/2026.
Mr Bardet exprime ses réserves quant au bilan formulé dans le rapport sur le Centre Aquatique.

Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCPL
Le rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 22/10/2026.
Observation formulée par Mr Bardet concernant l'application de la TEOMI pour qui il ne semble pas y avoir de forte incidence.

Décision 2026-58 :
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Compétences périscolaire du mercredi (Loudun) et extrascolaires
Après avoir pris connaissance du dossier transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 22/10/26, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, visant à évaluer les charges transférées pour les services périscolaires du mercredi (Loudun) et extrascolaires (accueil de loisirs et espace jeunes), réunie en date du 13 octobre 2026. Approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre.

Décision 2026-59 :
Mise à disposition des bureaux du Foyer Gigot aux professionnels de santé
Une convention de mise à disposition des deux bureaux au sein de la salle du Foyer Gigot est proposée aux cabinets d'infirmiers de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle pendant la période de travaux.
Les conditions tarifaires sont fixées comme suit : le loyer mensuel à 4,21 €/m² de bureau et les charges mensuelles d'eau et d'électricité à 7,50 €/m² de bureau. Approuvé à l'unanimité.

Décision 2026-60 :
Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne
La convention unique d'adhésion en cours auprès du CDG86 prend fin au 31 décembre 2026. Le CDG 86 a

regroupé l'ensemble de ces missions complémentaires facultatives au sein d'une Convention Unique d'Adhésion et il est proposé de signer cette nouvelle convention pour une période six ans (6) soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032. Approuvé à l'unanimité.

Décision 2026-61 :

Placements financiers (compte à terme)

Rapporteur : Mr Dominique MOQUEREAU

Considérant l'excédent de trésorerie de la commune, il est présenté au Conseil Municipal les possibilités et conditions de placements financiers sur des comptes à terme. Il est proposé d'ouvrir 2 comptes à terme de 300 000 € chacun et 1 compte à terme de 400 000 €, à un taux nominal de 3,19 € (valeur octobre 2026 déterminée par l'Agence France Trésor) placés sur une durée de 12 mois. Approuvé par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Décision 2026-62 :

Cimetière communal : Adoption d'un règlement intérieur et révision des tarifs

Rapporteur : Mr Dominique MOQUEREAU

Il expose que la commune ne disposait pas, jusqu'à ce jour, d'un règlement écrit fixant les conditions d'utilisation, de neutralité, de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques au sein du cimetière communal. Il présente ce règlement élaboré avec la commission cimetière, ainsi que la révision des conditions de durée de concession et des tarifs. Les membres du conseil municipal adoptent le règlement intérieur présenté et acceptent la révision des durées et tarifs des concessions. Approuvé par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Décision 2026-63 :

Décision modificative budgétaire n°3

Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants en vue d'écritures de dotations aux amortissements :

INVESTISSEMENT		
	D	R
R – 28183-040		+ 300 €
R – 28158-040		+ 18 200 €
R – 021		- 18 500 €
FONCTIONNEMENT		
D – 681-042	+ 18 500 €	
D – 023	- 18 500 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative budgétaire.

Informations et questions diverses

- Suite à présentation en visio de l'architecte ATC en charge de la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique des logements 11 et 19 avenue Aristide Gigot, il est présenté les propositions et options relatives aux travaux.
- Remarques sur les travaux de voirie : gravillons jaunes dangereux sur le bord des chaussées.
- Tablette d'affichage légal en fonctionnement à la mairie.
- Négociation des contrats d'assurance en cours.
- Point sur la maison sinistrée de Vaon.
- Rappel règlement aboiements des chiens et divagations des chevaux.

Séance levée à 21h10

Le Maire

MAIRIE DES TROIS-MOUTIERS
86120

Le Secrétaire